

218P NP **DM5**

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe

Montérégie

6211-06-075

Le 16 septembre 2005

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (QC)
G1R 6A6

Télécopieur : (418) 643-9474

Objet: Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman sur le territoire de la Ville et de la Municipalité de Saint-Philippe

Wonderworks a fait l'acquisition d'un terrain en février de 2004 à la Ville de Candiac, dans le but d'y construire un studio de tournage de films, spécialisé dans la réalisation d'effets spéciaux. L'emplacement actuel, situé à mi-chemin entre les autoroutes 30 et 15 existantes et à proximité de la gare, fût un facteur déterminant dans notre choix d'emplacement.

Bonjour,

Par la présente, nous tenons à vous démontrer les conséquences directement liées sur notre projet ainsi que les raisons pour lesquelles nous nous opposons fortement quant au choix de tracé proposé par le Ministère des Transports.

WONDERWORKS STUDIOS

1250 St. José, La Prairie, Québec
Canada J5R 6A9
1 800 795 6520 FAX 450 444 5432

Tout d'abord, vous connaissez sûrement l'expression : « *Silence, on tourne!* ». Lorsque que l'on veut tourner des films, nous devons respecter une certaine quantité de propriétés acoustiques. Le fait d'avoir une autoroute si près de notre studio va totalement à l'encontre et va nuire à notre capacité de répondre à ce besoin acoustique.

De plus, le passage de camions lourds à toutes heures de la journée amène des vibrations qui peuvent désavantager la qualité des images recueillies lors d'un tournage.

À cela, on ajoute une quantité de poussière et de pollution désagréable qui ne fera qu'éloigner les Grands du cinéma que nous voulons amener ici, à Candiac.

La venue d'un studio de tournage dans la Ville de Candiac aura, par conséquent, des retombées économiques intéressantes pour la ville ainsi que les municipalités environnantes. Or, si le site n'est plus attrayant parce qu'il ne correspond pas aux hauts standards de qualité requis lors d'un tournage de film, la décision sur la poursuite de notre projet sera sérieusement remise en question.

En ce qui nous concerne, le choix de poursuivre l'autoroute 30 par la 132, comme l'avait proposé le gouvernement précédant, s'avère être le choix qui nous convient le mieux.

Sur ce tracé, notre studio serait suffisamment éloigné des autoroutes 30 et la 15, nous permettant ainsi de respecter nos critères quant à la quiétude des lieux, le niveau d'achalandage et l'accessibilité.

Toutefois, si votre ministère oblige que la nouvelle autoroute 30 soit construite « au sud » au lieu de passer par la 132, le tracé proposé par la Ville de Candiac paraît un choix qui serait, à la limite acceptable, moyennant quelques ajustements.

Compte tenu que ce tracé passerait plus près de notre terrain, le niveau de bruit augmenterait considérablement. Pour pallier à ce problème, nous proposons que le ministère utilise la terre recueillie par l'excavation du viaduc dessous la voie ferrée, pour en faire un talus acoustique de 1,8km de long, et ce, à partir de l'échangeur de l'autoroute 15 jusqu'à l'échangeur Jean-Leman.

WONDERWORKS STUDIOS

1250 St. José, La Prairie, Québec
Canada J5R 6A9
1 800 795 6520 FAX 450 444 5432

En conclusion, nous ne pouvons, en aucun cas, accepter que le Ministère des Transports poursuive son projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman sur le territoire de la Ville de Candiac et de la municipalité de Saint-Philippe, en suivant le tracé tel que proposé par le Ministère.

De grâce, pensez aux citoyens et aux compagnies qui subiront toutes les conséquences directement liées avec la prise d'une telle décision.

Bien à vous,



David Smith
Président, Wonderworks Montreal

WONDERWORKS STUDIOS

•
1250 St. José, La Prairie, Québec
Canada J5R 6A9
1 800 795 6520 FAX 450 444 5432